

## **Nouvel appel à projets Shop'in Romans :**

### **Romans, l'écrin des métiers d'art**

#### **Artisanat, Métiers d'art, Accessoires de luxe**

La Ville de Romans-sur-Isère s'est engagée dans la redynamisation de son centre-ville au travers de la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité.

Elle développe, dans ce cadre, des actions dont certaines facilitent l'implantation de nouvelles activités en centre-ville.

L'opération Shop'in Romans est l'une de ces actions.

#### **Développer la dynamique du centre historique et son positionnement autour des métiers d'art et des activités créatives**

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation, la Ville de Romans a positionné le centre historique comme un quartier culturel et créatif favorisant le développement de l'artisanat créatif et des métiers d'art. De nombreux artisans y sont aujourd'hui installés, notamment via le dispositif Shop in Romans. Ils portent en commun cette nouvelle histoire dans un environnement remarquable notamment au cœur de l'une des plus belles rues du centre historique, la Côte Jacquemart, mais également sur la place Perrot-de-Verdun, là où se situe le local, qui a vu dernièrement l'ouverture d'un centre d'art accueillant notamment l'école d'art municipale. L'objectif de ce nouvel appel à projet est de venir renforcer cette dynamique par l'installation d'une nouvelle activité artisanale avec point de vente et vitrine. Il est aussi de continuer à renforcer le positionnement de la ville sur l'artisanat d'art en favorisant l'implantation d'artisans exerçant une activité inscrite aux métiers d'art : accessoiriste, plumassier, modiste, chapelier....

#### **Shop 'in Romans, comment ça marche ?**

Le propriétaire met son local commercial à la disposition du porteur de projet retenu par le biais d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux. La Ville est également signataire de ce bail, elle acquitte directement le loyer auprès du propriétaire. Le porteur de projet quant à lui verse une redevance évolutive à la Ville.

Cette sous-location est réservée à l'implantation d'un certain type d'activité et conditionnée à certains engagements de la part du sous-locataire.

Vingt-cinq porteurs de projets ont déjà bénéficié de ce dispositif. Ils sont situés côte Jacquemart et rue Mathieu de la Drôme et accueillent diverses activités artisanales et commerciales. On dresse un bilan très positif de l'implantation de ces activités qui a permis à la côte Jacquemart et maintenant à la rue Mathieu de la Drôme de retrouver une réelle dynamique.

Le porteur de projet est sélectionné via un appel à projet.

Après sélection du porteur de projet, le bail dérogatoire tripartite désigné ci-avant sera signé entre le propriétaire, la Commune et le porteur de projet.

Le local situé au 3 place Perrot de Verdun bénéficiera donc du dispositif Shop'in Romans qui comprend : un soutien de la Ville sur la prise en charge du loyer avec un taux d'intervention de 60 % la première année, puis de 40% la deuxième, et 20 % la troisième, un accompagnement pour les démarches d'installation (urbanisme, administratives...) et la fourniture d'un kit de communication valorisant le lancement de l'activité.

Un bilan sera effectué tous les ans. Ce bilan permettra d'évaluer le développement de l'activité et la poursuite du dispositif Shop'in Romans. Si l'entreprise est en mesure d'assurer seule le loyer en vigueur, le bail prendra alors fin et le porteur de projet pourra contractualiser directement avec le propriétaire en assurant pleinement le paiement du loyer.

#### **Les avantages de Shop'in Romans pour les porteurs de projet**

- Un local répondant aux règles d'accessibilité et de sécurité en contrepartie d'une redevance d'un montant modéré durant une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un bail dérogatoire
- Un accompagnement du porteur de projet par la Ville dans la réalisation de ses démarches d'urbanisme (accessibilité, sécurité, enseigne)
- Un appui technique des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat) pour le lancement de votre projet

#### **Les critères pour pouvoir bénéficier du dispositif**

- Présenter un projet de création d'entreprise en lien avec les activités présentées en introduction
- Proposer des activités différenciantes et/ou innovantes permettant de renforcer l'attractivité du secteur d'implantation
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ou relevant d'autres formalités obligatoires lors de la création

**Vous portez un projet innovant ? Vous êtes intéressé(e)s par le dispositif et souhaitez-vous engager dans le renforcement de l'attractivité du centre historique de Romans ?**

**Déposez ou faites-nous parvenir votre dossier de candidature avant le mercredi 13 mars 2024 à :**

- Appel à projets Shop 'in Romans - Hôtel de ville - Direction attractivité développement innovation – place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère
- [attractivite@ville-romans26.fr](mailto:attractivite@ville-romans26.fr)

Renseignements au 04 75 05 51 23

Les pièces à télécharger

- Le règlement
- La présentation du local
- Le dossier de candidature

## Présentation du local



Adresse : 3 Place Perrot de Verdun – 26100 Romans-sur-Isère

Superficie du local : 47 m<sup>2</sup> dont 25 m<sup>2</sup> de réserve avec kitchenette.

Caractéristiques : local refait à neuf

Montant mensuel du loyer (hors charges) pour le locataire pendant l'opération Shop 'in Romans : 144 € la première année puis 216 € la seconde année et 288 € la troisième année (+ taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Montant mensuel du loyer (hors charges) au terme de l'opération Shop 'in Romans : 360 euros

**Dossier complet à renvoyer avant le mercredi 13 mars 2024 – 12h**

par mail à [attractivite@ville-romans26.fr](mailto:attractivite@ville-romans26.fr)

ou par courrier à : Appel à projets Shop 'in Romans - Hôtel de ville - Direction Attractivité Développement Innovation – place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère